Ville de
Montauban

OBJET DE LA DECISION :

CONTRAT D'ANIMATION ENTRE LA COMMUNE DE MONTAUBAN ET L'ASSOCIATION NEUF METRES CARRES - PRESTATION MUSICALE DE DMITRI ET TIMOUR TOKAREV A LA MEDIATHEQUE MEMO LE 31 JANVIER 2023

DECISION

N° 22/2023

Le Maire de la Commune de Montauban ;
Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;
Vu la délibération n°207 du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2022 prise en application de cet article ;

DECIDE :

- de passer un contrat d'animation avec l'association Neuf mètres carrés, représentée par sa présidente Alma Seyferth, domiciliée 4 place Victor Hugo - 82000 Montauban, ayant pour objet l'organisation d'une prestation musicale intitulée Satie revisitée de Dmitri et Timour Tokarev qui aura lieu le 31 janvier 2023 à 18h à la Galerie de la médiathèque mémo,

- de signer le contrat établi à cet effet, moyennant le coût de cette prestation d'un montant de 500€ TTC.

Montauban, le 26 janvier 2023

Le Maire,
Brigitte BAREGES

MAIRIE DE MONTAUBAN (T-G)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
De sa transmission en Préfecture le : 30 JAN. 2023
De sa publication et/ou notification le : 30 JAN. 2023

Mairie de Montauban – BP 764 82013 Montauban cedex
Tél. 05.63.22.12.00 – contact@ville-montauban.fr
www.montauban.com